

## **CINÉMA, PUBLICITÉ, ANIMATION, TÉLÉVISION, AUDIOVISUEL :**

**Le S.N.T.P.C.T. est un syndicat professionnel.** Il n'est affilié à aucune Centrale syndicale et n'est pas dépendant d'une Fédération ou d'une confédération interprofessionnelle.

Seuls les membres du Syndicat décident de sa politique revendicative.

**C'est le montant des cotisations syndicales** que nous regroupons en commun qui permet d'assurer son fonctionnement et son action et nous confère notre indépendance d'action syndicale.

### **Un bref rappel de son histoire :**

- **En 1937**, ce sont les techniciens du cinéma qui, ont créé le syndicat et ont décidé de l'affilier à l'organisation syndicale interprofessionnelle qui se dénommait CGT Réunifiée.
- **En 1944**, ses responsables ont participé à la Libération de Paris.
- **En 1947**, la CGT réunifiée a fait scission et a donné naissance à deux organisations syndicales interprofessionnelles différentes, la CGT et la CGT-FO. Les membres du syndicat ont décidé de l'affilier à la CGT.
- **En 1969**, il a élargi son champ d'application à la télévision,
- **En 1981**, après une mise en demeure de la CGT sommant le syndicat d'adopter une politique revendicative englobant et confondant indistinctement cinéma et télévision, son Assemblée générale, ayant toujours défendu la spécificité économique et culturelle du cinéma en la différenciant de celle de la télévision, a refusé de se plier à cette injonction.
- **Face au refus** de l'Assemblée générale du SNTPT, la CGT a pris la décision d'exclure le syndicat de son affiliation. Malgré son exclusion et la disparition de son affiliation à la CGT, il est demeuré et reconnu légalement syndicat dûment représentatif des salariés du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel.
- **En 1981**, les travailleurs du film décident de rejoindre le syndicat des techniciens qui est devenu Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision.
- **En 1995**, il a décidé d'adhérer à la Fédération syndicale MEI-Europe, devenue UNI-MEI, elle-même membre d'UNI-MEI-Monde.
- **Ses représentants** siègent dans plusieurs des commissions institutionnelles du CNC et en particulier, la Commission d'agrément.
- **Il est** également l'un des membres fondateurs du Festival International du Film de Cannes et siège dans ses instances de direction et est chargé de la délivrance des accréditations pour la participation des ouvriers, des techniciens et des réalisateurs lors du Festival.
- **Les dirigeants** du SNTPT ont largement contribué à l'institution du Fonds de soutien qui fonde l'existence et la diversité du cinéma français et de notre Industrie.
- **Le SNTPT** participe à toutes actions et manifestations syndicales interprofessionnelles pour la défense des droits qui sont communs à tous les salariés.

**Depuis 1937**, jouissant d'une représentativité incontestable et incontournable, le SNTPT est à l'origine de l'institution de conventions collectives, des droits sociaux, des salaires minima dont tous les salariés, ouvriers et techniciens, bénéficient et, sans relâche, il contribue à la défense du Fonds de soutien à la Production cinématographique et à la Production de films de télévision.

**Le SNTPT est la propriété de ceux qui en sont membres.  
Chacun en est dépositaire.**